

**Règlement du jeu concours « Roule galette »
du 01/12/2022 au 15/02/2023**

1. Société

Flammarion SA, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro B 321 921 546 et dont le siège social se trouve 82 rue Saint Lazare, 75 009 Paris (ci-après « la Société »), organise un jeu concours gratuit sans obligation d'achat, du 01/12/2022 au 15/02/2023 inclus, intitulé « Concours Roule galette » (ci-après « le Jeu »).

2. Conditions de participation

Le Jeu est ouvert à toute personne majeure, professeur d'une classe, résidant en France métropolitaine, en Belgique, au Luxembourg et en Suisse, à l'exclusion de l'ensemble du personnel de la Société et plus généralement le personnel des sociétés participant directement ou indirectement à la réalisation du Jeu, y compris leur famille et conjoint (mariage, PACS, concubinage).

Une seule participation par personne est autorisée.

Tout formulaire d'inscription contenant des mentions illisibles, incomplètes ou erronées, ou tout formulaire non parvenu à la Société du fait d'événements hors de son contrôle, annulera la participation, et ce sans que la Société ne puisse en aucun cas voir sa responsabilité engagée.

La Société pourra effectuer toute vérification des informations renseignées par le participant, notamment la demande d'une pièce d'identité du gagnant préalablement à l'envoi du lot que le participant aurait pu gagner. Toute déclaration inexacte entraînera l'élimination immédiate du participant ou le cas échéant le remboursement de la valeur monétaire unitaire de la dotation gagnée.

3. Modalités de participation

Pour participer au Jeu, le participant doit :

- S'inscrire par mail sur le site www.flammarion-jeunesse.fr/enseignants en renseignant ses coordonnées, celles de sa classe et le nombre d'élèves participants dans le formulaire suivant <https://public.message-business.com/form/57963/425/form.aspx> .
- Envoyer une production physique ou dématérialisée d'une activité réalisée autour du livre « Roule galette »
- Envoyer sa production avant le 15/02/2023 par email à l'adresse enseignants-jeunesse@flammarion.fr ou par courrier à l'adresse Flammarion Jeunesse – Service Marketing – Concours Roule galette – 82 rue Saint Lazare 75 009 Paris.

Tout dysfonctionnement ou toute indisponibilité du site internet du Jeu au cours de la durée du Jeu pour des raisons indépendantes de la volonté de la Société, ne pourra engager la responsabilité de la Société.

4. Dotations

Les gagnants du Jeu recevront les lots suivants :

- 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} prix : Un lot de 24 albums de la collection « Les Histoires du Père Castor » évalué à 142,80 TTC

Les dotations ne sont pas échangeables contre d'autres lots en nature ou leur contre-valeur en numéraire.

Si l'une ou l'autre de ces dotations venaient à ne plus être disponibles, la Société se réserve la faculté de les remplacer par d'autres, de valeur équivalente.

La revente ou l'échange des lots par les gagnants sont interdits.

5. Sélection des gagnants et remise des lots

- Un jury composé de 5 personnes chez Flammarion Jeunesse déterminera à partir du 16/02/2023 les trois classes gagnantes.
- Les gagnants seront contactés par mail au plus tard le 28 février 2023.

Une fois le gagnant informé par la Société, le défaut de réponse de celui-ci à la Société selon les modalités indiquées dans l'email de cette dernière dans un délai de sept (7) jours suivant ce message, vaudra renonciation pure et simple à la dotation. La Société se réserve alors le droit de désigner, par tirage au sort, un autre Gagnant à qui la dotation sera attribuée.

Les gagnants doivent faire en sorte de maintenir leur connexion à l'adresse électronique renseignée lors de leur inscription au Jeu pendant toute la durée du Jeu. La responsabilité de la Société ne saurait être engagée du fait d'un incident ou d'un arrêt de connexion (temporaire ou définitif) qui ne lui aurait pas permis d'avertir tel ou tel gagnant resté injoignable par voie électronique.

Les lots seront envoyés à chacun des gagnants avant la fin du mois de mars 2023 par voie postale, à l'adresse qu'ils auront indiquée sur le formulaire d'inscription au Jeu.

Sauf à ce qu'ils manifestent expressément une volonté contraire le moment venu, du seul fait de leur participation au Jeu et de l'acceptation de leur dotation, les gagnants autorisent la Société à utiliser leurs nom, prénom, ville, département de résidence et lot gagné, dans toute communication et promotion sur le site internet de la Société et sur tout site, réseau social, etc., sans qu'aucun droit à rémunération ne puisse être réclamé.

6. Force du présent règlement

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Tout manquement à ce règlement par un participant entraînera l'annulation immédiate de sa participation et l'obligation de restituer ou rembourser toute dotation reçue entre-temps le cas échéant.

Une copie du règlement peut être adressée à chacun des participants sur simple demande par courrier postal à l'adresse suivante : Flammarion Jeunesse - Service Marketing - 82 rue Saint Lazare, 75 009 Paris.

Les frais postaux exposés seront remboursés à la demande du participant au tarif lent en vigueur.

La responsabilité de la Société ne saurait en aucun cas être engagée si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le Jeu devait être en totalité ou partiellement reporté, modifié ou annulé.

En cas de modification du présent règlement par la Société, un avenant sera publié par annonce en ligne sur le site flammarion-jeunesse.fr.

Cet avenant entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne.

7. Remboursement des frais de jeu

Le Jeu est gratuit et n'implique aucune obligation d'achat.

Les frais exposés par les participants pour les seules nécessités de leur inscription pourront être remboursés sur simple demande de ces derniers, tous les autres frais - exception faite de ce qui est dit à l'article 4 - (tels que les frais de recherche et documentation, de matériels informatiques, etc.) restent à la charge des participants.

Le remboursement des frais de connexion est forfaitaire, calculé sur la base d'une connexion de deux (2) minutes à seize centimes d'euros (0,16€) TTC la minute (coût moyen d'une communication locale), soit trente-deux centimes d'euros (0,32€) TTC par participant. Pour obtenir ce remboursement, le participant devra en faire la demande écrite par courrier postal adressé à l'adresse suivante : Flammarion Jeunesse Service Marketing 82 rue Saint Lazare 75 009 Paris, en joignant impérativement les pièces suivantes :

- photocopie d'une pièce d'identité.
- facture détaillée de l'opérateur télécom du participant, en précisant la date et l'heure de sa connexion au site internet concerné (la Société conservera en mémoire les dates et heures d'entrée et de sortie du site pour chaque participant au Jeu).
- Relevé d'identité bancaire ou postal (RIB ou RIP).

Toute demande incomplète, illisible, envoyée à une autre adresse que celle susvisée, ou reçue après le 15/02/2023 minuit (le cachet de la poste faisant foi), sera considérée comme nulle.

Les participants bénéficiant d'abonnements "Forfaits Illimités" ne pourront réclamer ce remboursement du fait de leur connexion au site de la Société.

Les frais postaux exposés seront remboursés à la demande du participant au tarif lent en vigueur.

Les remboursements seront effectués par virement dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant celui de la réception de la demande.

8. Données personnelles

Conformément au Règlement européen n°2016/679, la Société informe les participants que la validité de leur participation est soumise à la fourniture de certaines de leurs données personnelles (cf article 3 du présent règlement) nécessaires à la mise en œuvre du Jeu et à l'exécution du présent règlement.

Les Données personnelles collectées directement sont les suivantes :

- prénom et nom du Participant ;
- adresse email du Participant ;
- d'autres détails que l'Utilisateur peut envoyer ou qui peuvent être compris dans les informations transmises à travers le Site.

En participant au jeu concours, le Participant est informé qu'il consent au traitement de ses Données personnelles selon les finalités qui lui sont précisées.

Les données personnelles, qui font l'objet d'un traitement informatique, sont destinées au responsable du traitement et ne pourront être transmises par celle-ci qu'à ses prestataires, notamment à celui assurant l'acheminement des dotations, sauf accord exprès des participants qui auront consenti à recevoir des messages publicitaires par voie électronique.

Ces données seront conservées par la Société pendant toute la durée du Jeu et pour une durée maximale de trois (3) ans à compter de leur collecte.

Le participant dispose sur ses données auprès du responsable du traitement – Service Marketing Flammarion Jeunesse, 82 rue Saint Lazare, 75 009 Paris – d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité ainsi que d'un droit d'opposition et de limitation du traitement quant à ses données. S'ajoute à cela, le droit pour le participant d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle, la CNIL pour le territoire français, selon les conditions et modalités prévues par le Règlement précité. La Société dispose également d'un délégué à la protection des données dont les coordonnées sont les suivantes : DPO Groupe Flammarion, 82 rue Saint Lazare, 75 009 Paris, dpo@madrigall.fr.

9. Loi applicable

Le présent Règlement est soumis à la loi française.

À défaut d'une solution amiable, tout litige relatif au présent règlement sera de la compétence des Tribunaux de Paris.